

DECLARATION DE CONFORMITE REACH et RoHS

La société ECRIN Systems met sur le marché des produits conformes aux exigences de la réglementation REACH 1907/2006/EC (le "Règlement") et de la Directive RoHS 2011/65/EU amendée par la Directive 2015/863/EU (la "Directive").

Au sens de REACH, ECRIN Systems, en tant que fabricant de produits électroniques et électrotechniques, est un "utilisateur en aval".

Nos produits ne sont donc pas soumis à enregistrement et nos obligations sont les suivantes :

- Observer les instructions données dans les fiches de données de sécurité que nous recevons.
- Contacter nos fournisseurs si nous possédons de nouvelles informations sur les dangers de la substance ou de la préparation, ou si nous pensons que les mesures de gestion des risques sont inadéquates.
- Informer nos clients sur les dangers et les conditions d'utilisation en toute sécurité de nos produits, si la teneur en certaines substances extrêmement préoccupantes, candidates à l'autorisation, excède une concentration de 0.1% poids/poids dans les articles que nous produisons.

Conformément à la réglementation,

- ECRIN Systems est en contact actif permanent avec ses fournisseurs afin de recueillir et mettre à jour les données pertinentes.
- ECRIN Systems s'engage à informer ses clients sur la présence éventuelle d'une substance extrêmement préoccupante au sens de REACH, soumise à autorisation et excédant 0.1% de la masse totale de l'un de ses produits.
- ECRIN Systems a entrepris cette démarche de conformité à REACH dans le but de sécuriser ses approvisionnements, d'assurer la pérennité de ses activités et contrôler que l'utilisation des substances composantes est légale.

Pour toute demande de certificats REACH et/ou RoHS spécifiques, merci de bien vouloir contacter qualite@ecrin.com.